

Santé Samedi 13 février 2010

Acheter des médicaments chez le médecin, une pratique à interdire?

Par Valentine Zubler, Berne

Les partis politiques et les caisses maladie ouvrent de nouveaux fronts contre les médecins dispensateurs. Peut-on éviter une guerre? Didier Burkhalter marche sur des œufs

Depuis son arrivée à la tête de l'Intérieur, Didier Burkhalter claironne sur tous les fronts sa volonté de repartir de zéro avec les différents acteurs de la santé. Mais le conseiller fédéral marche sur des œufs. Un front ouvert par son prédécesseur, Pascal Couchepin, risque de soulever un fort vent de contestation du côté des médecins. Et d'allumer une guerre entre les blouses blanches et les pharmaciens. A moins que les différents partenaires ne s'accordent en coulisse pour limiter la casse...

Le 21 octobre dernier, dix jours avant de partir à la retraite, Pascal Couchepin a en effet envoyé en consultation une révision de la loi sur les produits thérapeutiques, visant à réglementer notamment la remise des médicaments. Parmi les mesures proposées, le projet préconise d'interdire la remise de médicaments directement par les médecins dans le domaine ambulatoire. Une pratique, appelée aussi «propharmacie», autorisée à ce jour par treize cantons alémaniques (BL, SO, AI, AR, LU, OW, NW, SG, SZ, TG, UR, ZG), et admise, avec des restrictions, par quatre autres (ZH, BE, GR, SH).

Interdire la propharmacie en Suisse, seul pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), précisons-le, à connaître ce système? Pascal Couchepin n'a jamais caché son désir d'y mettre fin. Il n'est «pas correct», expliquait-il en juin 2009 aux sénateurs, «que quelqu'un qui prescrit un médicament en tire un profit directement».

Conscient du potentiel explosif que renfermerait une interdiction pure et simple, le Valaisan a mis de l'eau dans son vin. En substance, le projet envoyé en consultation, qui «préconise d'interdire la remise de médicaments par les médecins», prévoit de refiler la patate chaude aux cantons. Ces derniers pourraient autoriser à titre exceptionnel la remise de médicaments en cabinet dans les zones rurales. Enfin, les médecins pourront toujours disposer des quantités suffisantes pour initier un traitement par exemple.

Le projet Couchepin continue toutefois de faire des vagues. Au point que la procédure de consultation, qui devait s'achever le 5 février, a été prolongée d'un mois. Entre-temps, les premières réponses promettent de belles passes d'armes. Car tant le PS que le PDC – pointant des incitations économiques néfastes – se prononcent pour la suppression de la remise de médicaments en cabinets.

«Le médecin dispensateur se prive d'un contrôle de qualité par le pharmacien», écrivent ainsi les socialistes, qui acceptent toutefois de laisser aux cantons la compétence de faire des exceptions, pour autant que la pharmacie la plus proche «ne peut être atteinte dans un laps de temps approprié». Mais attention, prévient la Fédération romande des consommateurs (FRC), les dérogations devront être aussi peu nombreuses que possibles. Enfin, l'UDC, elle aussi sceptique à l'égard de la vente de médicaments en cabinets, réclame une étude chiffrée à Didier Burkhalter avant de définitivement trancher.

Et le PLR? Le parti de Didier Burkhalter, qui n'a pas encore rédigé sa prise de position, semble emprunté. Lui aussi opposé par principe, le PLR «ne veut pas ouvrir une guerre avec les médecins»,

glisse un proche du dossier. La vente de médicaments représente une part parfois conséquente du revenu des quelque 3700 médecins qui la pratiquent en Suisse alémanique. Et les blouses blanches constituent un lobby de poids, même si les praticiens romands ne se sentiront pas tous concernés par l'affaire. Enfin, à Zurich, la population a elle-même confirmé son soutien à la propharmacie en votation cantonale en mars 2008.

De toute évidence, l'étau se resserre autour des médecins dispensateurs. Ce d'autant que, de son côté, Helsana ouvre un autre front. L'assureur, qui vient de réaliser sa propre étude sur le sujet, conclut que la propharmacie constitue un incitatif négatif pour les médecins. Et, sans s'opposer en soi à la vente de médicaments en cabinets, Helsana préconise, à l'instar de SantéSuisse, de réduire la marge de distribution pour les médecins.

Didier Burkhalter tiendra-t-il le cap, quitte à fâcher les médecins? Les directions de la Fédération des médecins suisses (FMH) et de la faîtière des pharmaciens Pharmasuisse souhaiteraient, dans le fond, s'accorder sur un compromis. Mais la partie s'annonce serrée, tant les deux organismes ont des intérêts différents. «Pour l'heure, PharmaSuisse a lancé un appel au dialogue à l'association des médecins dispensants, mais la porte est restée close», déplore Marcel Mesnil, le secrétaire général de PharmaSuisse. Faut-il songer à augmenter les points tarifaires Tarmed pour compenser l'éventuel manque à gagner des médecins? Les assureurs ont leur mot à dire.

Le bras de fer se poursuit, mais, comme le veut le style Burkhalter, avec douceur. Cela étant, persifle un observateur, Didier Burkhalter devra bien un jour fâcher l'un ou l'autre acteur.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA